



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

Comité National de la Biodiversité

21 juin 2018

Compte-rendu de la délégation CFDT

Participaient à cette réunion :

Pour l'Administration : Nicolas Hulot, Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, Thierry Vatin, Directeur de l'Eau et de la Biodiversité, Christophe Aubel, Directeur de l'Agence Française de la Biodiversité, Fabienne Allag-Dhuisme, vice-Présidente du Comité National Biodiversité, Serge Muller, président du CNPM, et les pilotes et copilotes des commissions spécialisées, Blanche Gomez et Dominique Richard pour la commission 1, Olivier Sutter et Michel Chevassus pour la commission 2, Jean Davis Abel pour la commission 3 (Gilles Kleitz étant excusé), Agnès Langevine et Pascal Ferrey pour la commission 4.

Pour la CFDT : Magali Perex

Déclaration préalable CFDT

Monsieur le ministre, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs,

La CFDT est consciente du caractère urgent de la mission de sauvegarde de la biodiversité qui s'imbrique, depuis la loi biodiversité en 2016, dans un calendrier de rencontres nationales et internationales serré, avec notamment, entre 2018 et 2020, la COP 24, la COP15 CBD en Chine, le One Planet Summit et le congrès de l'UICIN.

Cependant, l'urgence de la mission ne doit pas nous pousser à agir de façon irréfléchie et dans la précipitation.

La CFDT avait annoncé en janvier qu'elle serait vigilante aux conditions dans lesquelles se déroulerait cette instance et, force est de constater que cela empire : non-remboursement des frais de déplacement de janvier, consultation envoyée le 18 juin avec une réponse souhaitée avant le 19 à 20 heures, projet de délibération envoyé le 18 pour un examen le 21, non-information des membres du CNB concernant les Assises de la Biodiversité qui les concernent pourtant, etc. Ce ne sont pas là des conditions à la hauteur de la mission qui nous est confiée et cela fait douter de l'engagement réel du ministère pour un débat constructif incluant l'ensemble des acteurs sur le sujet.

Pour la CFDT, il faut faire preuve de méthode pour pouvoir avancer efficacement en assurant un suivi et un bilan des outils et initiatives déjà lancés en matière de biodiversité (continuités écologiques, travaux des comités trames vertes et bleues, partage des avantages etc...). Les efforts de recherches publics et privés, de recherches fondamentales et appliquées, des fonctions publiques scientifiques et techniques doivent également être renforcés et soutenus, notamment dans les DOM-COM et sur la mer qui représentent de forts enjeux.

Cela doit être articulé avec les actions en cours pour assurer la cohérence et la coordination de nos activités et de notre stratégie avec, du point de vue des normes réglementaires, le

SNB, les normes européennes et les ODD à prendre en compte et, du point de vue des acteurs publics, notamment eau et biodiversité, l'AFB, les Agences de l'Eau, le secteur maritime etc.

Ces acteurs posent des questions importantes à ce comité alors que monsieur le ministre a annoncé que la gestion de l'eau était sa priorité pour 2018. Tout d'abord, celle de l'inadéquation missions/moyens pour ses établissements comme pour le CNB quand on sait, par exemple, que l'on fait face à une baisse du financement de l'assainissement de l'eau pour les particuliers et les collectivités et à une hausse du prélèvement des Agences de l'Eau, ainsi qu'une hausse de leurs missions et de celles de l'AFB qu'elles financent. C'est bien que l'État applique un principe socialement injuste et contraire à la directive cadre sur l'eau alors que, dans le même temps, il reconnaît les compétences de ses agents en matière d'eau et de biodiversité, les contraintes budgétaires devenant le véritable déterminant de ces politiques.

Cette situation met les agents ainsi que les citoyens, les humains, dans une mauvaise posture au niveau santé et bien-être, alors qu'ils sont au cœur de cette question de la biodiversité comme faisant partie de la Nature et – sans être anthropocentré, en étant réaliste et dans une recherche d'efficacité – ont la responsabilité de sa survie via un impact global ne mettant pas en danger la dynamique d'ensemble.

La CFDT pense que l'État doit reconnaître l'interdépendance des aspects économiques et sociaux avec ceux plus environnementaux et doit mobiliser tous les acteurs, notamment le patronat au sein de ce comité, afin de sortir d'une approche patrimoniale de la biodiversité, transition écologique plutôt que développement durable, et d'une marchandisation de la Nature.

La biodiversité crée des opportunités de développement économiques (cf. rapport Delannoy) et les entreprises doivent y contribuer en l'intégrant dans leur démarche, permettant une diversification des financements de la biodiversité salubre.

Ainsi, une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la commande publique serait un signal fort de reconnaissance aux entreprises.

De la même façon, la RSE peut être un levier économique pour la biodiversité au sein des entreprises comme la fiscalité écologique si elle ne crée pas de niche fiscale.

Quand on sait que la première cause d'érosion de la biodiversité est l'artificialisation des sols, on comprend la nécessité d'une redevance sur les infrastructures linéaires de transport encore plus que sur l'agriculture et l'habitat.

La CFDT propose aussi un travail sur une redevance azote et les obstacles qu'elle pourrait rencontrer ainsi qu'un approfondissement de l'éco-conditionnalité des aides publiques.

La CFDT considère également qu'un travail coercitif doit être mené sur l'usage des pesticides dans le cas des expositions professionnelles, et rejette le recours à l'empreinte écologique comme indicateur national qui prend, par exemple, très mal en considération la déforestation.

Enfin, la CFDT réaffirme la nécessité de l'éducation et de la formation à l'écocitoyenneté pour mobiliser la jeunesse, les travailleurs et l'ensemble de la société civile sur ce sujet, où l'équité sociale et l'intérêt général doivent primer dans un contexte de montée des inégalités sociales et environnementales.

Je vous remercie.

1 – Ouverture, présentation de l'ordre du jour et des pilotes et copilotes des commissions spécialisées du CNB – information (Fabienne Allag-Dhuisme, vice présidente du CNB)

L'administration constate qu'il y a le quorum.

Elle indique que le PV du précédent comité a été adopté depuis le 23 avril 2018 en l'absence de remarque à son sujet.

Elle ajoute que les arrêtés du 22 décembre 2017 et du 12 juin 2018 sont régulièrement révisés au gré des nominations de nouveaux membres et qu'ils sont en cours de publication.

L'administration s'excuse de ne pas avoir pu soumettre au comité la composition des commissions spécialisées comme prévu dans le règlement intérieur, et s'engage à le faire dès qu'elle sera complétée par les noms des spécialistes prévus en son sein. Elle indique néanmoins que cela n'a pas empêché que ces commissions se réunissent en fin mai/début juin pour travailler sur des aspects techniques qui ne peuvent être abordés en plénière au vu du nombre de membres du comité.

L'administration adresse ses remerciements à tous les participants de ces commissions, ainsi qu'à leurs pilotes et copilotes qui ont dû travailler dans des délais très courts et contraints, et qui ont tenté de représenter au mieux, avec une forte implication en temps et en énergie, les différents collègues.

Elle indique enfin que l'architecture des axes et objectifs sera l'issue de prochaines réunions en interne.

2 – Avis du comité sur le projet de Plan Biodiversité – délibération (Fabienne Allag-Dhuisme, vice présidente du CNB)

Le ministre indique que le plan est un socle à enrichir mais que l'on doit rester humble et adapter les moyens aux objectifs. Pour lui, le premier est de garantir à la France une crédibilité à l'international car elle a du retard à rattraper, et le second est de placer la biodiversité au même niveau que le climat au vu de leur imbrication étroite.

Il indique qu'il y a deux jours, Berlin a consenti à une initiative franco-allemande en matière de biodiversité et de climat. Le Président a reconnu qu'il n'était pas entendu à l'international sur cette question de la biodiversité donc le ministre s'interroge sur la possibilité d'un ambassadeur de la biodiversité comme monsieur Le Drian par exemple, pour que la diplomatie permette de changer d'échelle sur ce sujet. Ainsi, à l'IPBES, au G7, au congrès mondial de l'UICN comme à la COP 15 en Chine, la biodiversité sera abordée.

Le ministre remercie le CNB pour ses contributions et affirme qu'il s'appuiera sur le succès de la consultation citoyenne comme d'une lame de fond sociétale. Il indique qu'il montrera une volonté transversale et systémique lors de la réunion interministérielle du 4 juillet prochain.

Concernant le plan biodiversité, il indique qu'il comportera 5 axes :

1. la biodiversité en ville avec des solutions fondées sur la Nature et zéro artificialisation,
2. la réduction de la pollution plastique et des produits sanitaires avec une attention particulière sur leurs conséquences sur la santé, notamment dans le cadre de réforme de la PAC,
3. la restauration des écosystèmes comme moyen pour stocker le CO2 et les enjeux climatiques. À ce propos le ministre se félicite de la création du 11^{ème} parc des feuillus ;

4. la préservation des océans et des réserves halieutiques qui coïncide avec plusieurs prises spectaculaires d'Interpol en la matière.
5. des mesures sur l'open data de la biodiversité avec l'IPBES et l'objectif que, d'ici 2022, le sujet soit démocratisé en passant notamment par la formation des magistrats, diplomates, élus, médecins, professionnels de l'éducation, etc.

Thierry Vatin se présente. Il indique que sa prise de poste est récente et fait suite à un poste en Bourgogne-Franche-Comté. Il indique être heureux d'être présent sur ce projet qui l'impliquera durant de nombreuses années.

L'administration rappelle l'urgence d'agir face à un recul massif de la biodiversité constaté ces derniers temps. Elle affirme, pour ce faire, s'appuyer sur le SNB, les rapports scientifiques et indique maintenant avoir besoin d'actions concrètes et d'une rupture avec les incantations. Ainsi, elle se propose de se focaliser sur les sujets les plus graves : la pollution et le changement climatique.

L'administration rappelle que tous les ministères doivent s'y mettre car leurs feuilles de route comportent au moins trois engagements en faveur de la biodiversité. Elle rappelle également que l'ensemble des pays doit aussi s'y mettre même s'il a davantage connaissance de l'urgence en termes de climat qu'en termes de biodiversité.

Elle indique que des actions sont prévues jusqu'à la COP 15 en Chine où elles seront validées et rappelle que l'UICIN, le G20 et la COP14 en Egypte cette année seront également l'occasion de nous mobiliser.

L'administration indique que le plan biodiversité sera lancé le 4 juillet prochain en comité interministériel. À ce propos, elle remercie les membres du comité pour leur réactivité qui permettra stratégiquement de lancer cette initiative nationale avant l'été.

Elle s'excuse d'avoir avancé ce CNB au 21 juin mais indique avoir voulu se caler sur l'agenda interministériel sur ce sujet.

Ainsi, elle indique que le 2 mai avait lieu une réunion entre les ministres, les pilotes et copilotes pour se voir confier la mission sur le plan biodiversité par Nicolas Hulot le 3 mai, les invitations pour les commissions spécialisées entre le 28 mai et le 4 juin étaient envoyées et le 25 mai, le canevas du plan biodiversité était validé après la réunion interministérielle de la veille.

L'administration constate que seules 33 personnes ont répondu au sondage sur le texte mais qu'il s'agissait plutôt de recueillir un avis sur le texte. Elle constate néanmoins un accueil plutôt favorable au projet soumis par ce biais.

Elle remercie la DEB qui a assuré la communication du compte-rendu de chaque commission spécialisée dans les 48 heures retenant les propositions quantifiables et faisables. Elle précise néanmoins que l'ensemble des propositions a été retenu, s'excuse pour l'omission de certaines, corrigées depuis, et mises en annexe 2 du plan.

Au vu de la date de convocation de ce CNB, le CNTE prévu le même jour a été annulé mais l'administration indique ne pas encore avoir d'information sur la date de son report.

Elle s'est étonnée que la consultation publique lancée au sujet du plan biodiversité ait reçu 30 000 contributions, 90 000 votes et des milliers de commentaires, révélant une véritable mobilisation citoyenne sur le sujet.

L'administration ajoute que les territoires ont également été mobilisés afin que la biodiversité ne soit pas qu'une variable d'ajustement en l'intégrant dans les SRADDET et que le monde économique (agricole mais aussi les entreprises) a également été sollicité, par des moyens complémentaires à la RSE.

Devant le nombre impressionnant de propositions, l'administration indique avoir retenu 35 plutôt que 20 propositions, comme proposé à l'origine, et les avoir soumises, avant ce comité, au ministre avant sa venue aujourd'hui pour garantir une transparence et une lisibilité ainsi qu'un signe de respect et de correction.

Elle ajoute qu'il y a beaucoup de RIM ces derniers temps mais que les contributions du comité seront valorisées après le 4 juillet.

Elle souligne que, plutôt que d'être sceptiques sur le déroulement et les résultats de cette consultation, les membres du CNB devraient saisir la chance qu'ils ont d'être consultés pendant la phase d'élaboration du plan plutôt que d'être mis devant le fait accompli.

Ainsi, elle précise qu'il n'y aura pas d'avis du CNB sur le plan national biodiversité en lui-même, mais un avis sur son architecture (validation du principe de préambule ou pas etc.) et des contributions sur les propositions retenues. Elle ajoute garder en tête les rappels fréquents du CNB sur la question des moyens et des dispositifs de suivi de ce plan.

La CFDT s'offusque de cette méthode de travail et ne participera au vote que si ses propositions sont retenues ou, au moins, visibles.

Elle demande à ce qu'on enlève la mention des Agences de l'Eau dans la partie financement du préambule du plan Biodiversité pour ne pas pérenniser le fait qu'elles soient les uniques contributrices. Elle demande également à ce que les quatre types de recherche soient précisés ou que cette mention soit entièrement retirée. Elle demande enfin une précision sur l'attention à porter sur la non-crédation de niches fiscales et l'ajout d'une clause de conditionnalité.

VOTE

Sur le préambule et l'annexe 2 :

Pour : 16 voix

Abstention : 7 voix

Sur le préambule, les annexes 1 et 2 avec l'ajout de la mention « porté à la connaissance du CNB » plutôt que « proposé et validé par le CNB » compte tenu des délais :

Pour : 42 voix

Le texte est adopté sous cette dernière forme.

Explications de vote : un élu de la Martinique explique qu'il ne prendra pas part au vote en l'absence de reprise dans le plan biodiversité d'un axe spécifique aux outre-mers.

Au total, une centaine de membres du CNB n'a pas pris part au vote, le considérant comme une mascarade sachant qu'ils ont travaillé sur le préambule mais pas sur le texte en lui-même.

L'administration répond qu'elle invite les participants à se manifester s'ils constataient une erreur manifeste dans l'annexe 1.

3 – Intervention de M. Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, président du CNB et tour de table

Le ministre indique qu'il veillera à ce qu'une démarche qualitative soit adoptée sur les espèces endémiques, particulièrement en outremer. Il ajoute que l'on doit être ambitieux sur les espèces invasives car nous ne sommes pas au bout de nos surprises au niveau de l'animal et du végétal. De la même façon, il s'accorde sur le fait qu'il faille en faire plus concernant les espaces protégés.

Il confirme la faiblesse de la France sur la recherche et affirme travailler à une amélioration de cet aspect avec Frédérique Vidal.

Concernant le FEDER, le ministre explique que les régions sont autorité de gestion et que c'est à cette échelle qu'on lutte contre l'artificialisation. Ainsi, il en appelle au CPER pour se mobiliser pour leur zone.

Pour lui, la Nature a besoin qu'on lui foute la paix et qu'on arrête de l'empoisonner et la première étape de ce processus est la lutte contre les pesticides. Il espère mettre cela en œuvre via le plan biodiversité qu'il espère vivant et dynamique, même après l'échéance de juillet.

Le ministre a proposé que la biodiversité soit à l'article 1 de la constitution plutôt que dans l'article 34, et attend une réponse de l'assemblée et du sénat sur le sujet. Le CNB se propose de soutenir cette initiative.

L'administration précise qu'une consultation électronique sera organisée sur les motions prévues par le règlement intérieur, à savoir l'inscription de la biodiversité dans la constitution.

Le ministre constate que l'on fait de l'incitatif au sujet des outils fiscaux et il adhère à cette démarche, mais réaffirme la nécessité de faire également d'ici peu du dissuasif pour être efficace.

Il souhaiterait que soit créée une zone de biodiversité en mer dans le cadre de l'année de la France en Chine, en écho de ce qui s'est fait dans la mer de Ross en Antarctique pour sensibiliser à la COP 15.

Concernant le paiement des services environnementaux, il est fâché d'apprendre qu'ils sont en retard et fera tout pour que la situation soit résolue en cohérence avec ce qui est prôné pour la PAC et afin de ne pas mettre en difficulté les agriculteurs qui aident à la reconstitution de la biodiversité des sols.

Le ministre affirme « rêver » d'un outil pour reconnecter les jeunes à la Nature et travailler en ayant cet objectif au sujet de l'éducation à l'environnement.

Il réaffirme le fait que les territoires sont des acteurs majeurs du retour de la Nature en ville et qu'il ne faut pas réduire, mais stopper, l'artificialisation des sols et passer à une désartificialisation. Il indique avoir tenu ce discours lors de sa rencontre la veille avec les responsables de communes et constate le retour vers un cœur de ville dynamique.

Le ministre indique qu'il ne faut pas plus de moyens mais une meilleure utilisation de ceux-ci en matière de biodiversité.

Au sujet des moyens des Agences de l'Eau, le ministre reconnaît qu'il s'agit d'une équation compliquée et conséquente entre le 10^e et le 12^{ème} programme et qu'un travail est en cours pour traiter le reste à payer en plus d'avoir à faire face au retrait du plafond mordant par Bercy. Il indique que des propositions sont en attente d'arbitrages sur le sujet.

4 – L'engagement international de la France en faveur de la biodiversité – information et discussion (Virginie Dumoulin-Wieczorkiewicz, directrice des affaires européennes et internationales, MTES)

L'administration réaffirme l'importance de la lisibilité de l'action du comité au niveau de l'agenda international de la biodiversité d'où l'insertion de ce point à l'ordre du jour.

Elle fait un point sur l'agenda à venir avec en 2018 la pré-COP CDB, la COP 14 CDB et l'HLPF, en 2019 l'ANUE 4, le G20, l'IPBES 7, le G7, et en 2020 le congrès de l'UICN et la COP 15 CDB.

Elle précise qu'alors que la COP 14 fixe un CAP pour la COP 2020, la COP 24 portera davantage sur le climat avec un focus sur l'ODD 15 portant sur la biodiversité.

L'administration indique qu'elle aura la primeur sur le rapport de l'IPBES consistant en une évaluation de nos politiques mondiales d'ici mai 2019.

Elle précise que la présidence du G7 sera assurée par la France et que le président a la volonté de mettre la biodiversité à l'honneur à cette occasion. De la même façon, elle compte sur la sensibilité des japonais au sujet de la biodiversité pour le mettre en avant lors du G20 dont ils assureront la présidence.

L'administration précise que le ministre veut un objectif transformationnel et capitaliser sur l'expérience de la COP 21.

Elle demande au comité quels indicateurs elle devrait vendre au niveau international, quels objectifs adopter pour 2020 (Daichi ou pas ?) et le niveau d'ambition vers lequel chaque état devrait tendre. À ce sujet, le CNB ne produira rien mais les commissions spécialisées pourront produire des avis à soumettre à l'AFB, le principal interlocuteur à ce sujet.

L'administration indique qu'à l'international, seul un indicateur est reconnu comme fiable et révélateur pour le climat et qu'il n'existe pas de similitudes pour la biodiversité.

Christophe Aubel rappelle l'existence des indicateurs de l'ONB permettant de croiser par exemple les indicateurs artificialisation et ceux portant sur les espèces. Il rappelle également l'existence des SCOT/STORE et STOC.

L'administration rétorque qu'ils ne sont pas assez inclusifs et intégrateurs et qu'elle a également besoin d'indicateurs sur l'empreinte des entreprises sur la biodiversité sur lesquels elle travaille déjà avec la CDC.

Elle indique également que sera examiné cette année l'ODD 14 sur la pollution plastique en mer et que les premières réunions concernant la création du pack mondial environnement auront lieu à la rentrée.

5 – Actualités de la biodiversité – information (Thierry Vatin, Directeur de l'eau et de la biodiversité, MTES)

Point reporté à un prochain CNB.

6 –Points divers et conclusion (Fabienne Allag-Dhuisme, vice-présidente du CNB)

L'administration précise que lors des prochains CNB seront soumis pour avis les COP de l'AFB, de l'ONCFS le 11^{ème} programme des Agences de l'Eau ainsi que les suites du plan Biodiversité.